

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 5 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

27 février 2025

Étaient présents :

Mme Mireille BAUDRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

07 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

Procurations :

Mme Hélène AUBRY à M. André RIC, M. Éric BLONDEL à M. Dominique GALLIER, Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Paul GONCALVES, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX.

Excusée :

Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-009

Modification du tableau des effectifs 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'article n° 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs 2025 adopté le 18 décembre 2024,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les besoins du pôle enfance jeunesse,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer :

- Un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique :
 - à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 25/35^{ème},
 - afin d'effectuer les missions d'entretien des locaux, de la restauration scolaire et la circulation à la sortie de l'école,
 - à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 11 mois, soit jusqu'au 28 février 2026.
 - La rémunération sera fixée par référence au premier échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 367, indice majoré 366 à ce jour) à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET